

# Règlement du jeu concours calendrier de l'avent Cauvin

## OBJET

La société SAS Cauvin (ci-après la « Société Organisatrice ») Numéro SIRET 33258749200031, dont le siège est situé à Saint-Gilles - Zac MITRA, 121 Rue du Breguet, 30800, France, organise un jeu concours gratuit sans obligation d'achat. Cette opération se déroule uniquement sur les pages Facebook et Instagram de CAUVIN :

<https://www.instagram.com/huilecauvin/>

<https://www.facebook.com/huilecauvin>

Il est à noter que ce jeu est totalement indépendant de Facebook. Il n'est ni associé, ni géré ni sponsorisé par Facebook.

## LE JEU

Nom de l'opération : « Calendrier de l'Avent Cauvin »

Dates de l'opération : du 1er décembre 2021 au 24 décembre 2021 inclus

Nature de l'opération : le jeu se déroule sur les pages Facebook « Cauvin » et Instagram @huilescauvin.

- A découvrir : 1 huile mystère par semaine, pendant 3 semaines du 1<sup>er</sup> au 18 décembre 2021.  
Les gagnants des huiles mystères :
  - 2 gagnants par semaine tirés au sort parmi les bonnes réponses : 1 sur la page Facebook et 1 sur Instagram Cauvin.
- Un super tirage le 24 décembre
  - 2 gagnants pour le super tirage, le 24 décembre, parmi l'ensemble des participants (1 gagnant Facebook et 1 gagnant Instagram)

## DEROULE DU JEU

Durant le mois de décembre, la Société Organisatrice fera découvrir chaque semaine, une huile mystère différente, au travers d'indices publiés chaque mercredi, vendredi et samedi.

Pour participer au jeu, le participant se rend sur la page Facebook ou Instagram de CAUVIN :

<https://www.instagram.com/huilecauvin/>

<https://www.facebook.com/huilecauvin>

Pour que sa participation soit validée, chaque participant devra :

- Aimer les publications
- Mettre en commentaire sous les publications des indices, le nom de l'huile que vous pensez être l'huile Mystère

Si le participant le souhaite, il pourra également s'abonner ou aimer les pages Facebook et Instagram , identifier un ami et repartager les post dans sa story.

Plusieurs participations pendant toute la durée du jeu sont autorisées.

**Chaque dimanche** la Société Organisatrice **dévoilera l'huile Mystère** de la semaine.  
**Chaque lundi** la Société Organisatrice fera **l'annonce des gagnants** sur les pages Facebook et Instagram Cauvin.

La Société Organisatrice se réserve le droit de vérifier, que toutes les conditions du jeu ont été remplies par les gagnants.

Le Jeu est accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 avec une participation du 1er au 18 décembre sur :

Facebook <https://www.facebook.com/huilecauvin>

Instagram <https://www.instagram.com/huilecauvin/>

|   |   |                                  |                               |                                  |
|---|---|----------------------------------|-------------------------------|----------------------------------|
| Mercredi<br>01/12/21                        | Vendredi<br>03/12/21                        | Samedi 04/12/21                  | Dimanche<br>05/12/21          | Lundi<br>06/12/21                |
| 1 <sup>er</sup> indice huile<br>mystère N°1 | 2 <sup>nd</sup> indice huile<br>mystère N°1 | 3eme indice huile<br>mystère N°1 | Nom de l'huile<br>mystère N°1 | Tirage au sort<br>des 2 gagnants |

|   |                                 |                                  |                               |                                  |
|---|---------------------------------|----------------------------------|-------------------------------|----------------------------------|
| Mercredi<br>08/12/21                        | Vendredi<br>10/12/21            | Samedi 11/12/21                  | Dimanche<br>12/12/21          | Lundi<br>13/12/21                |
| 1 <sup>er</sup> indice huile<br>mystère n°2 | 2nd indice huile<br>mystère n°2 | 3eme indice huile<br>mystère n°2 | Nom de l'huile<br>mystère N°2 | Tirage au sort<br>des 2 gagnants |

|   |                                 |                                  |                               |                                  |
|---|---------------------------------|----------------------------------|-------------------------------|----------------------------------|
| Mercredi<br>15/12/21                        | Vendredi<br>17/12/21            | Samedi 18/12/21                  | Dimanche<br>19/12/21          | Lundi<br>20/12/21                |
| 1 <sup>er</sup> indice huile<br>mystère n°3 | 2nd indice huile<br>mystère n°3 | 3eme indice huile<br>mystère n°3 | Nom de l'huile<br>mystère N°3 | Tirage au sort<br>des 2 gagnants |

|   |
|---|
| Vendredi<br>24/12/21  |
| Super tirage au<br>sort parmi les<br>participants des 3<br>semaines |

## DESIGNATION DES GAGNANTS

- Les gagnants des huiles mystères seront désignés selon les modalités suivantes: tirage au sort à l'aide du site internet <https://plouf-plouf.fr/> parmi les participants ayant trouvé la bonne huile de la semaine.
- Les gagnants du grand tirage du 24 décembre seront tirés au sort à l'aide du site internet <https://plouf-plouf.fr/> parmi tous les participants du jeu entre le 1<sup>er</sup> et le 18 décembre, qu'ils aient ou non trouvé la bonne réponse aux huiles mystères précédentes.

Le Participant désigné sera contacté par message privé sur Facebook ou Instagram par la Société Organisatrice. Si un Participant ne se manifeste pas dans les quinze (15) jours ouvrés suivant l'envoi de ce courrier électronique, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de la Société Organisatrice.

S'il s'avérait que le gagnant ne répondait pas aux critères du présent Règlement, le lot ne lui serait pas attribué. (Risque d'allergie non pris en compte).

## DOTATION

Le jeu est composé de la dotation suivante :

- 6 huiles (3 huiles x 2 gagnants) à remporter pendant les 3 premières semaines, correspondant aux 3 huiles mystère.
- 2 coffrets de 3 huiles d'une valeur unitaire de 30€ lors du super tirage du 24 décembre

Pour recevoir son lot, le gagnant sera contacté en message privé sur le Facebook ou Instagram avec lequel il aura participé. En retour, il devra communiquer ses coordonnées complètes à la Société Organisatrice afin de pouvoir bénéficier de son lot. A noter que l'envoi du colis est à la charge de la Société Organisatrice.

Chaque participant accepte que son nom ou son pseudo (utilisé lors de la participation) soit mentionné et publié lors de l'annonce des gagnants.

## CONDITIONS GÉNÉRALES

Définitions :

« Jeu » désigne le jeu-concours décrit dans les Conditions Particulières du présent Règlement et objet du présent Règlement.

« Participant » désigne toute personne physique majeure, civilement responsable, résidant en France Métropolitaine et en Corse à qui la participation au Jeu est ouverte.

« Site » désigne la page internet du site décrit dans les Conditions Particulières du présent Règlement.

« Contenu » : désigne les textes et/ou photographies et / ou images et / ou tout autre contenu que le Participant émet dans le cadre du Jeu objet du présent Règlement.

### **Conditions de participation**

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine et en Corse (hors D.R.O.M. C.O.M. et Principauté de Monaco) (ci-après le « Participant »).

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'âge, l'adresse postale et / ou électronique des Participants au Jeu. Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes et/ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du Jeu. La participation au Jeu implique pour tout Participant l'acceptation entière et sans réserve du présent Règlement. Le non-respect du Règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

### **Dotation**

La dotation du Jeu n'est pas cessible, non échangeable, non modifiable, aucune compensation financière ne pourra être négociée. La Société Organisatrice se réserve le droit de changer unilatéralement la dotation et de la substituer par un lot de même valeur, si la dotation initialement prévue n'était plus disponible.

### **Acheminement du lot**

A défaut de manifestation de la part du gagnant sous quinze (15) jours ouvrés suivant l'envoi du message informant le gagnant ou à défaut de réception des justificatifs et informations demandés, la dotation resterait acquise à la Société Organisatrice. Le lot sera envoyé au gagnant par voie postale dans un délai de quatre-vingt (90) jours après la date de réponse du Participant au message l'informant de son gain. Seul le titulaire du compte ayant participé sur Facebook ou Instagram, sera considéré comme le gagnant, le lot sera donc envoyé à l'adresse postale que le gagnant a communiqué en message privé. Aucun courrier ou e-mail ne sera adressé aux Participants n'ayant pas gagné. La Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable de l'envoi de la dotation à une adresse inexacte du fait de la négligence du gagnant. Si le lot n'a pu être livré à son destinataire pour quelque raison que ce soit, indépendamment de la volonté de la Société Organisatrice (le gagnant ayant déménagé sans mettre à jour son adresse, etc....), il restera définitivement la propriété de la Société Organisatrice. La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable

des retards et/ou des pertes du fait des services postaux ou de leur destruction totale ou partielle pour tout autre cas. Les lots ne sont pas interchangeable contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourra pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les Participants sont informés que la vente ou l'échange de lots sont strictement interdits. La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable de tout incident/accident pouvant subvenir dans l'utilisation du lot. Il est précisé que la Société Organisatrice ne fournira aucune prestation ni garantie, le gain consistant uniquement en la remise du prix prévu ci-dessus.

### **Informatique et libertés**

Il est rappelé que pour participer au Jeu, les Participants doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse postale et/ou mail...). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants ainsi qu'à l'attribution et à l'acheminement des prix. Ces informations sont destinées à la Société Organisatrice, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi des prix.

Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal. En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les Participants disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les Participants devront envoyer un courrier à l'adresse de la Société Organisatrice telle que décrite dans les Conditions Particulières du présent Règlement, en indiquant ses nom, prénom, adresse e-mail.

### **Limitation de responsabilité**

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence, la Société Organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative : de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ; de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Jeu ; de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ; de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ; des problèmes d'acheminement ; du fonctionnement de tout logiciel ; des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ; de tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant ; de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de

participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un Participant ; du dysfonctionnement des lots distribués dans le cadre du Jeu, et des éventuels dommages directs et/ou indirects qu'ils pourraient causer.

Il est précisé que la Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect lié à une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au Site consacré au Jeu. Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises. Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un Participant d'utiliser un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque Participant devant participer au Jeu sous son propre et unique nom. Toute fraude entraîne l'élimination du Participant. Pour toute question, commentaire et/ou plainte concernant le Jeu, les Participants devront s'adresser à la Société Organisatrice. La Société Organisatrice se réserve le droit pour des raisons indépendantes de sa volonté (cas fortuit ou force majeure ainsi que tout autre événement considérés par elle comme rendant impossible l'exécution du Jeu dans les conditions initiales prévues), d'annuler, reporter, interrompre ou proroger le Jeu ou de modifier tout ou partie des modalités du présent Règlement, dans le respect de celui-ci. Si, par suite d'un événement indépendant de sa volonté, elle était contrainte d'appliquer ce droit, sa responsabilité ne saurait être engagée. La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure définitivement du Jeu, toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuit au bon déroulement du Jeu. De même, toute tentative d'utilisation du Jeu en dehors de l'interface non modifiée mis en place sur le Site sera considérée comme une tentative de fraude. En outre, la décompilation du Jeu, l'utilisation de script personnel ou tout autre méthode visant à contourner l'utilisation prévue du Jeu dans le présent Règlement sera considérée également comme une tentative de fraude et entraînera l'élimination immédiate et sans recours du Participant.

### **Interprétation du règlement**

La participation au Jeu et à l'éventuel tirage au sort implique l'acceptation pleine et entière du présent Règlement dans son intégralité, ainsi que des conditions d'utilisation du Site. Le non-respect des conditions de participation énoncées au présent Règlement ou la violation des conditions d'utilisation du Site entraînera la nullité de la participation. Toute faute ou non-respect du présent Règlement pourra donner lieu à l'exclusion de son auteur du Jeu, la Société Organisatrice se réservant, le

cas échéant, le droit d'engager à son encontre toutes poursuites judiciaires qu'il jugera utiles. Toute contestation ou réclamation devra être formulée par écrit et adressée par lettre recommandée avec accusé de réception à la Société Organisatrice à l'adresse décrite dans les Conditions Particulières du présent Règlement. La Société Organisatrice arbitrera en dernier ressort toutes les contestations qui ne seraient pas prévues au présent Règlement.

### **Litiges**

Le présent Règlement est soumis à la loi française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse de la Société Organisatrice telle que décrite dans les Conditions Particulières du présent Règlement. Et au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la date limite de participation au Jeu tel qu'indiqué au présent Règlement.